

**MODIFICATION 007
CSPS-RFP-22JP-0296/A**

À tous les soumissionnaires :

Le but de cette modification vise à tenir compte de ce qui suit :

Questions et réponses 20

Question n° 20 :

Nous demandons une prolongation de la date limite de soumission de pas plus de 5 jours.

Réponse n° 20 :

L'EFPC accepte de prolonger la date de clôture d'une (1) semaine supplémentaire (7 jours civils) jusqu'au 1^{er} novembre 2022. Veuillez consulter la modification de la Demande De Soumission.